

EAN n° :
N° compteur :
Index I : Index II :

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



O.C.B.

Organisme de contrôle a.s.b.f.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - DE CHANTIER D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : ~~examen de conformité avant mise en service~~ / visite de contrôle
suivant : RGIE art. 86 / ~~RGIE art. 87~~ / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / ~~RGIE art. 276~~ / RGIE art. 276bis / *différentiel*

Complément au rapport n°
Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage /
Modification de tension d'alimentation / Vente unité habitation

Type de locaux : *Couloirs + Chambres*

Lieu d'inspection : *Place musulmane 151200 2204 0 1348 Louvain-la-Neuve*

Propriété de : *Don Communautaire*

Mandant : *M. Cool*

Installateur : *Idem*

TVA : *864 249 182* carte ID : Délivré à : Date :

Inspecteur : *Vanoverberg G* Date d'inspection : *12.12.2011*

DESCRIPTION

Tension de service : 1x230V - 3x230V 3N 400V + N Protection max. : *D4P 32A* Commutateur; position :

Protection principale : Disj. : *D4P 32A* Interrupteur / sectionneur : *D4P4d 40A 300mA*

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : *D4P* nombre de conducteurs : *5* diamètre : *5* mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : *A.S.* nombre de conducteurs : *0.5* diamètre : *0.5* mm²

Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente

Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : *16* mm² Résistance de dispersion *1.87* Ω

Nombre de tableaux : *4* Nombre de circuits terminaux : *6* Résistance d'isolement général : *9.26* MΩ

Interrupteur différentiel : Général : *D4P4d 40A 300* mA Supplémentaire : *D4P4d 40A 30* mA

Fonctionnement bouton d'essai: en ordre - pas-en-ordre Contrôle boucle de défaut: en ordre - pas-en-ordre

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'O.C.B.

Installation exécutée conformément aux schémas: oui-non- Etat du matériel électrique: en ordre - pas-en-ordre

Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre - pas-en-ordre contact indirect: en ordre - pas-en-ordre

Continuité PE- et liaison équipotentiel: en ordre - pas-en-ordre- Matériel fixe et mobile: en ordre - pas-en-ordre

Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent au infractions standard au verso.

- N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.
- N La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau - de gaz - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

I *Deault*

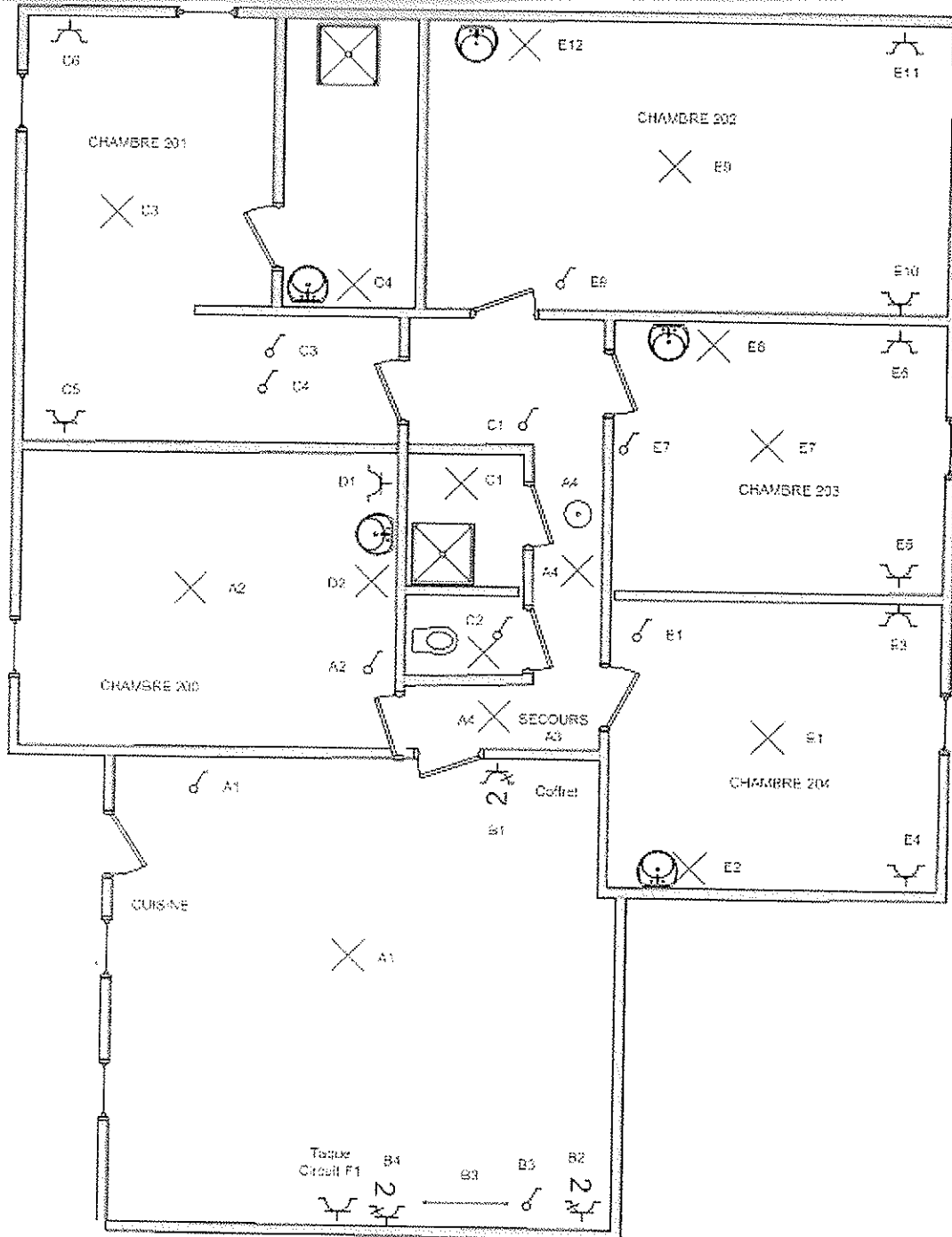
CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.
La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : *12.12.2011* ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importantieréalisée avant cette date.
L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,
l'inspecteur
[Signature]

VANOVERBERG Gilles
GSM: 0493/246.126
gilles.vanoverberg@ocb.be

NOTE AUX ENTREPRISES : En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du comité.
NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au RGIE vous êtes tenu : 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique. 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à ces personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité. Affaires Economiques, direction "énergie électrique" tout accident survenu :



<p>Installateur: Electricité générale Cools Marc Rue des trois Burettes, 8 1435 Mont Saint Guibert 0477/724620 TVA 867 249 383</p>	<p>Installation: Communaux + chambres Place Marjolaine, 15/200 à 204 1348 Louvain La Neuve</p>	<p>OCB</p> <p>Installation est contrôlée par: OCB, Av. Cardinal Mercier 82 - 5000 Namur Inspecteur : VANOVERBERG Gilles Date : 12/08/2011 PV n° : 3347619 Signature: _____</p>
--	---	--